

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NATALIE HELPS		Date d'inspection Le 30 janvier 2026	
Nom de l'établissement Le Château des Bouts Choux		Numéro de permis 354020	
Adresse 469 Main Street Shédiac NB E4P 2C2		Numéro de téléphone (506) 532-9286	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 18		Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
L'inspectrice est sur les lieux pour effectuer l'inspection de renouvellement.
Au cours de sa visite, l'inspectrice observe la période de jeux libres à l'intérieur le matin, le dîner ainsi que la période de repos.
En après midi, l'inspectrice observe les jeux libres à l'extérieur, l'arrivée des enfants d'âge scolaire, ainsi que la collation.
Une discussion est tenue avec l'administratrice afin de clarifier que les éducateurs admissibles doivent compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel durant l'année de renouvellement soit du 1 février, 2025 au 31 janvier, 2026.
L'inspectrice n'est pas en mesure d'observer la surface protectrice entourant la structure fixe en raison du sol gelé. De plus, l'inspectrice n'est pas en mesure d'observer les types de matière en raison de la présence de neige. Ces éléments seront examinés à une date ultérieure.
Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par Monica Maltais Signature Personnel, Service de garderie éducative	Le 30 janvier 2026 Date
original signé par Natalie Helps Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Le 30 janvier 2026 Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"